

Date :

Objet : Demande d'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Nom du Père : Nom de la Mère :
Adresse
.....
Tél : Tél :

Lieu de vie de l'enfant :

Titulaire(s) de l'autorité parentale : conjointe cas particulier à préciser
.....

(en cas de séparation, fournir les justificatifs : jugement... à la MDPH, Place Ferré,
65000 Tarbes)

Je soussigné(e).....
représentant légal de l'élève :

Nom :
Prénom : classe :
Né(e) le scolarisé(e) à.....

Demande l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation concernant mon
enfant ,
Préciser la demande, si connue :

Signature(s)

Selon l'article R.146-42 du décret n°2007-965 du 15 mai 2007, les enseignants référents (agents des services départementaux de l'éducation nationale) sont destinataires des informations strictement nécessaires à l'exercice de leur mission et dans la limite de leurs attributions, pour la mise en œuvre des décisions relatives à la scolarisation des enfants handicapés.

Selon l'article 11 du décret n°2005-1752, les enseignants référents transmettent les bilans réalisés à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.